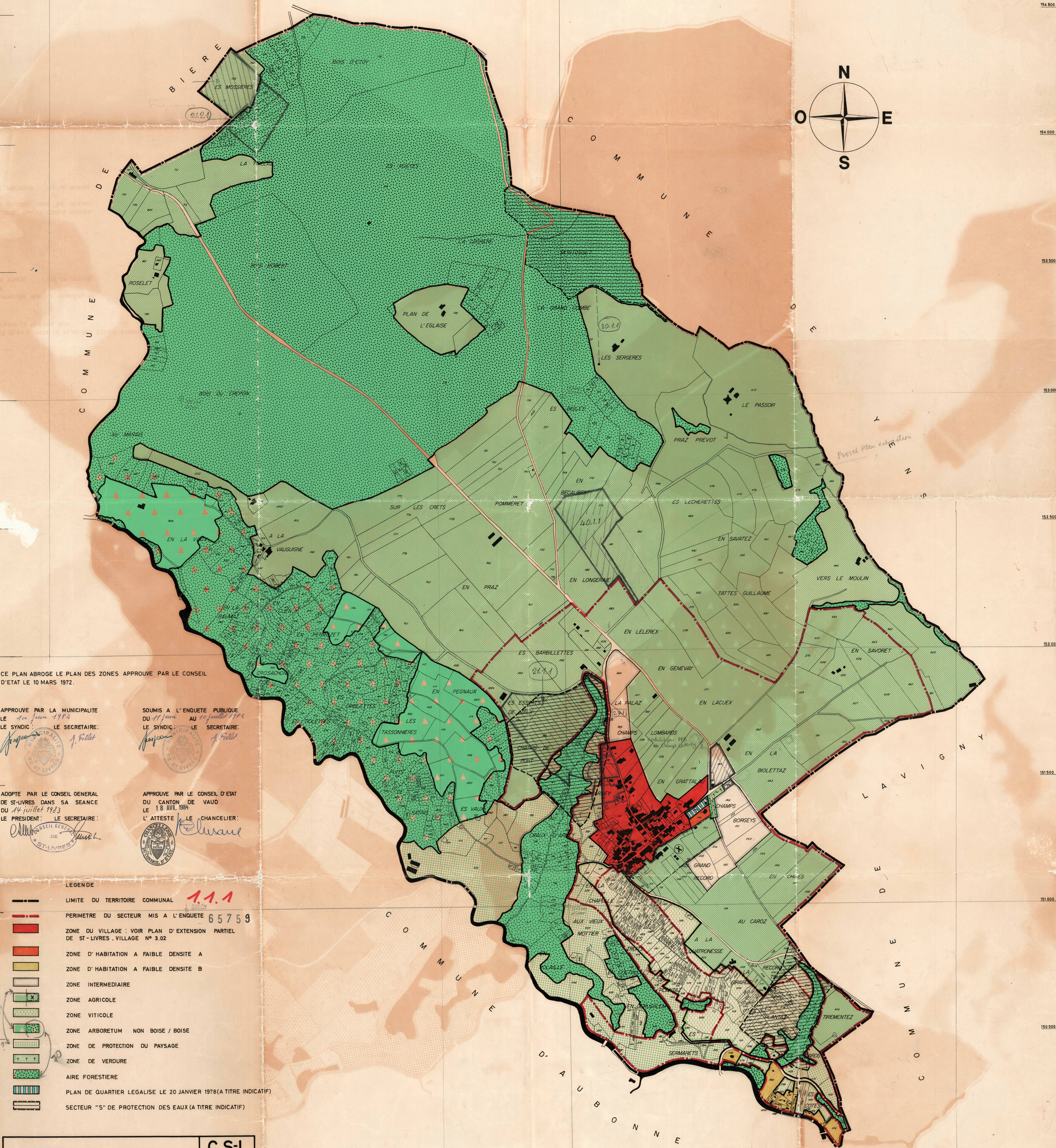




CE PLAN ABROGE LE PLAN DES ZONES APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT LE 10 MARS 1972.

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE
LE 14 JUIN 1984
LE SYNDIC : LE SECRETAIRE :

ADOpte PAR LE CONSEIL GENERAL
DE ST-LIVRES DANS SA SEANCE
DU 14 JUILLET 1983
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

SOUmis A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU 11 JUIN AU 30 JUILLET 1984
LE SYNDIC : LE SECRETAIRE :

APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT
DU CANTON DE VAUD
LE 18 AVRIL 1984
L'ATTESTE LE CHANCELIER :

- LEGENDE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
 - PERIMETRE DU SECTEUR MIS A L'ENQUETE
 - ZONE DU VILLAGE : VOIR PLAN D'EXTENSION PARTIEL DE ST-LIVRES, VILLAGE N° 3.02
 - ZONE D'HABITATION A FAIBLE DENSITE A
 - ZONE D'HABITATION A FAIBLE DENSITE B
 - ZONE INTERMEDIAIRE
 - ZONE AGRICOLE
 - ZONE VITICOLE
 - ZONE ARBORETUM NON BOISE / BOISE
 - ZONE DE PROTECTION DU PAYSAGE
 - ZONE DE VERDURE
 - AIRE FORESTIERE
 - PLAN DE QUARTIER LEGALISE LE 20 JANVIER 1978 (A TITRE INDICATIF)
 - SECTEUR "S" DE PROTECTION DES EAUX (A TITRE INDICATIF)

COMMUNE DE ST-LIVRES	CS-L
PLAN D'EXTENSION	3.01
PLAN DES ZONES	DATE AVRIL 1982 DESS. RMM ECH. 1:5000